

## EMBALLAGES

Déposer les emballages en sac\*, sans restes alimentaires, ne pas rincer ne pas emboîter, ne pas écraser.



Emballages en métal Briques alimentaires



Plastiques souples Plastiques rigides

\*Sac jaune à retirer gratuitement en mairie

## BIODÉCHETS

Déposer dans le composteur :



30% de biodéchets dans nos poubelles peuvent être valorisés en compost.



Déchets de cuisine



Déchets de jardin

## ORDURES MÉNAGÈRES

Déposer les ordures ménagères dans un sac fermé.



Seulement ce qui ne peut être trié :

Produits d'hygiène jetables (cotons, masques, couches jetables...), petits objets cassés, sacs aspirateurs...

## PAPIERS ET PETITS CARTONS

À déposer dans la borne bleue.



Tous les papiers et les petits cartons se trient et se recyclent.

Petits emballages en carton, prospectus, courriers, journaux et magazines...

## VERRES

À déposer dans la borne verte.



Bouteilles, bocaux, pots en verres...

## TEXTILES

À déposer dans un sac fermé.



Vos vêtements ont de l'avenir, réparez-les ou donnez-les.

S'ils ne sont pas réparables, déposez-les dans un point d'apport :

[refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte](http://refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte)

Tous les vêtements, linge de maison et chaussures se trient, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, dans un sac fermé et les chaussures liées par paire.

Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés seront majoritairement reportés ou recyclés.



nouveau  
à partir du  
1<sup>er</sup> juillet  
2026

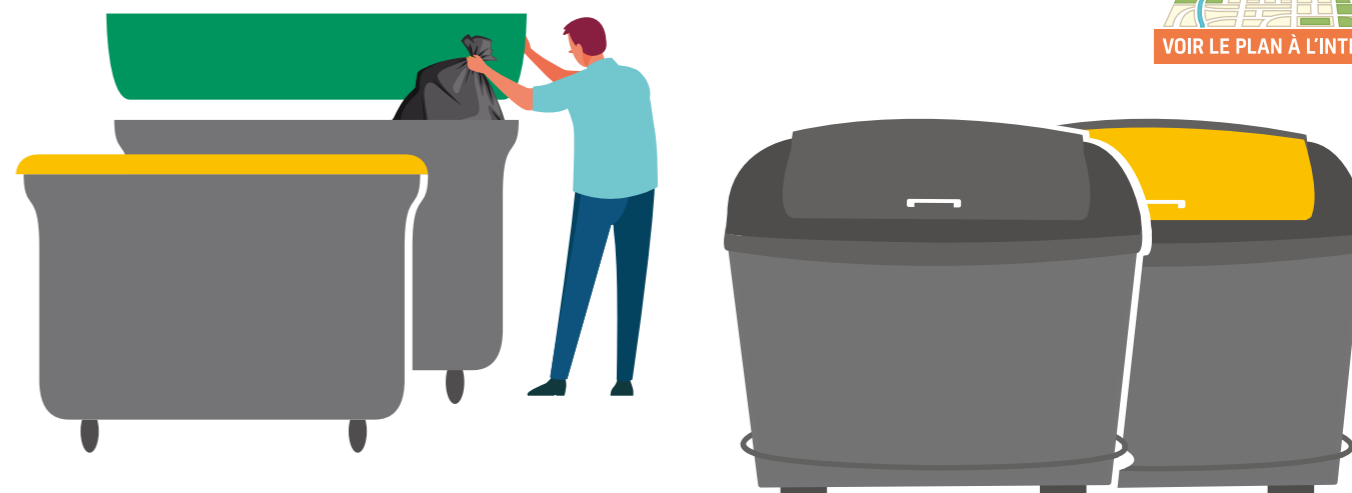
# VOTRE SERVICE ÉVOLUE



## COLLECTE DES DÉCHETS EN BORNES COLLECTIVES

Nouveaux points de collecte

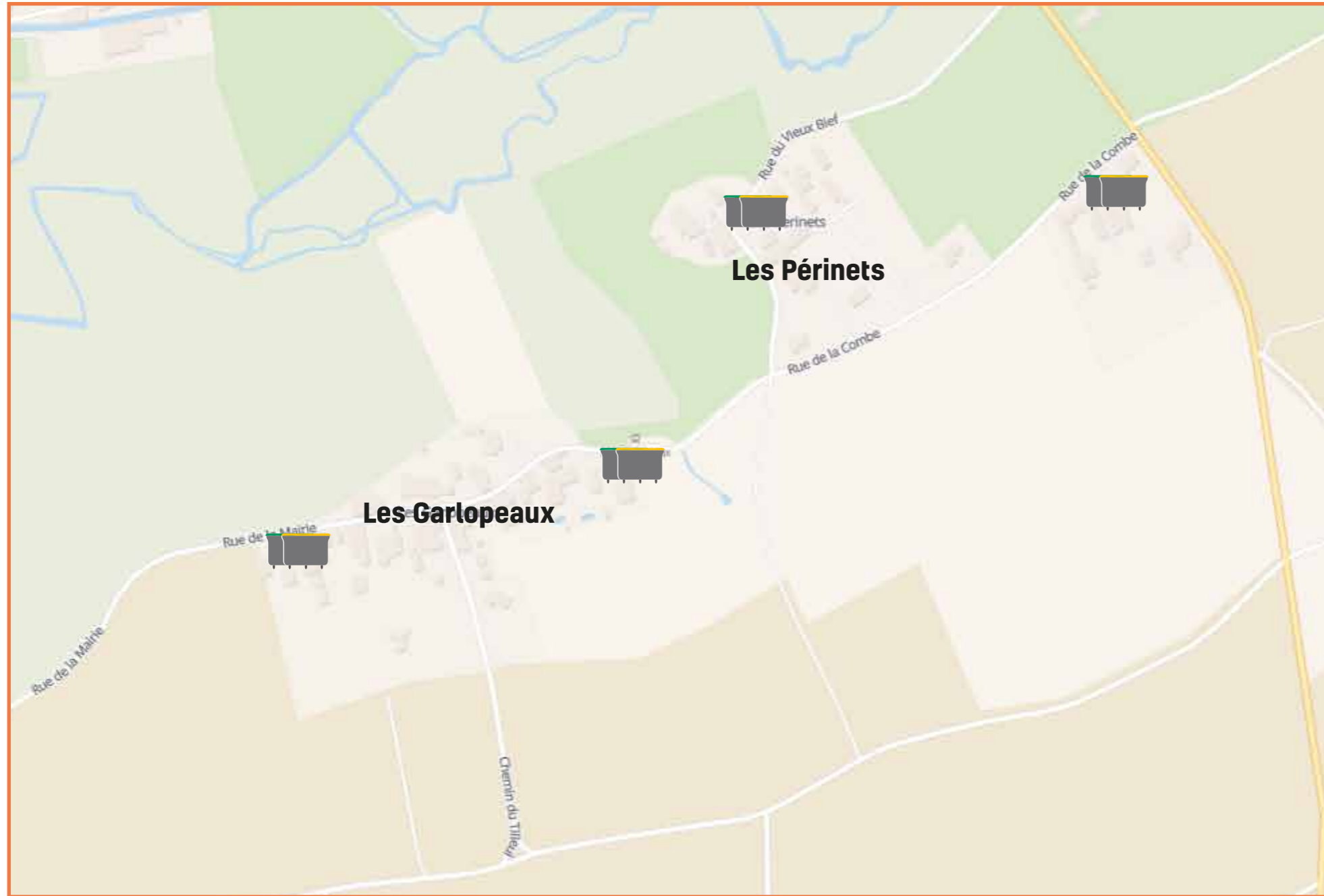
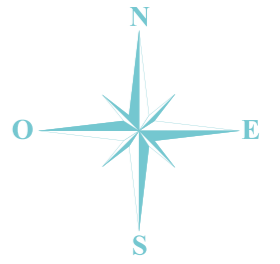
Les Garlopeaux - Les Perinets  
Les Rousseaux - La Cossonière



Conception Cyclad - avril 2026 - Crédits photos Citeo, illustrations La Belle Histoire. Ne pas jeter sur la voie publique. Tous les papiers se trient et se recyclent.

**Secteur 4**  
à partir du  
**1<sup>er</sup> juillet**  
**2026**

# POINTS DE COLLECTE EN BACS



**Retrouvez vos nouveaux points de collecte dans les rues suivantes :**

- |   |   |
|---|---|
|  <b>Les Périnets</b> |  <b>Les Garlopeaux</b> |
| — Rue de la Combe   | — 1 rue de la Mairie  |
| — Chemin du Vieux Bief  | — 19 rue de la Mairie   |

- |  |  |
|--|--|
|  <b>Les Rousseaux</b> |  <b>La Brossardière</b> |
| — Rue du Four  | (Taillebourg)  |